

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/04/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/04/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07/04/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31_127-DE
	7.1.6	Tarifs des services publics

EPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

32

Séance Publique ordinaire du **31 mars 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉANGLES

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Piscine municipale de Fleurance
Accueil des élèves et gratuité pour les lectourois

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Comme les années précédentes, la commune de Lectoure a mis en place un dispositif avec la commune de Fleurance pour accueillir les élèves dans le cadre du « savoir-nager » ainsi qu'une solution de remplacement afin que les lectourois ne soient pas pénalisés et puissent accéder à une piscine cet été dans des conditions préférentielles.

Ainsi, la commune de Fleurance mettra à disposition des établissements scolaires du 1^{er} degré. La commune de Lectoure prendra à sa charge le transport des élèves à la piscine de Fleurance et versera une contribution à la commune de Fleurance par créneau utilisé pour compenser la mise à disposition d'un maître-nageur.

De plus, les lectourois qui se présenteront à la piscine de Fleurance du 7 juin au 14 septembre 2025, pourront bénéficier de l'accès gratuit à condition d'en faire la demande en mairie, excepté les enfants de moins de 8 ans pour qui l'entrée est gratuite.

La commune de Fleurance facturera à la commune de Lectoure les entrées correspondantes à tarifs réduits soit 1,35 € pour les jeunes de 8 à 17 ans et 2,70 € pour les adultes de 18 ans et plus.

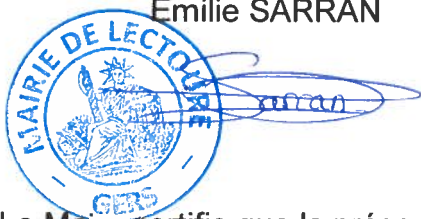
Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver la prise en charge du transport des élèves des établissements scolaires du 1^{er} degré à la piscine de Fleurance ainsi que la contribution financière à ladite commune,
- d'approuver les participations aux entrées à la piscine de Fleurance pour les lectourois dans les conditions présentées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 AVR. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 AVR. 2025